VILLEPARISIS

Risques naturels: mouvements

Villeparisis est située sur un territoire soumis à un plan de prévention des risques de mouvements de terrain.



Mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme : déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères... Un mouvement de terrain peut prendre la forme d'un affaissement ou d'un effondrement, de chutes de pierres, d'éboulements, ou d'un glissement de terrain.

Consulter les données sur les mouvements de terrain

Réglementations

Le PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels) est un document réglementaire destiné à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. Il délimite des zones exposées et définit des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Il définit aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Type de zonage - Le règlement associé

Accéder à la carte interactive sur GéoRisques

Arrêtés

PPRN	Aléa	Prescrit le
77DDT20010047 - PPR sécheresse Villeparisis	Tassements différentiels	11/07/2001
INTE2137451A - sécheresse Villeparisis du 1 juillet au 30 août 2020 Mouvements terrains différentiels 21/12/2021		
Liens utiles		
<u>Carte interactive GéoRisques</u>		